



Mémoire

Les dés sont pipés

« La formule de financement de l'éducation défavorise le personnel de soutien. Que peut-on faire pour l'améliorer ? »

**Présenté par la division de l'Ontario du
Syndicat canadien de la fonction
publique**

**Toronto, Ontario
21 novembre 2006**

Notre plan comprend de plus petites classes, un meilleur programme d'études et une formule de financement révisée comme celle suggérée par M. Rozanski...nous allons corriger cette formule. (Dalton McGuinty, Journal des débats de l'Ontario – 5 mai 2003)

Introduction

Le Syndicat canadien de la fonction publique représente environ 50 000 employés du système scolaire primaire et secondaire de la province. Le SCFP compte plus de 100 unités de négociation dans les conseils scolaires publics, catholiques et francophones et nous représentons des employés dans presque toutes les classifications, à l'exception des titulaires de classe, des directrices et directeurs adjoints, et du personnel de direction des conseils.

Malgré ce nombre élevé, et malgré la contribution essentielle qu'apportent les membres du personnel de soutien au système scolaire, le gouvernement semble approuver le statut réservé aux membres du SCFP dans la formule de financement et considérer qu'ils jouent un rôle quasi accessoire dans le fonctionnement harmonieux de nos écoles. Dans sa réponse à l'une de nos membres du conseil catholique de Dufferin-Peel, qui est sur le point de perdre son emploi, le premier ministre a laissé entendre que les programmes destinés aux élèves s'amélioreront malgré les licenciements dans les rangs du personnel de soutien. C'est une insulte au personnel de soutien et une véritable gifle assénée à une travailleuse en train de perdre son emploi.

Nous apprécions l'occasion qui nous est offerte de présenter des recommandations pour corriger la formule de financement, mais notre enthousiasme est tempéré par le fait que, dès l'introduction de la formule, nous avons suggéré des améliorations qui ont, pour la plupart, été ignorées. Si l'on avait tenu compte de notre avis, le système ne serait pas en crise aujourd'hui. Nous ne pouvons qu'espérer que, cette fois, notre voix sera entendue.

Rozanski et Mackenzie sont nos points de référence

Il y a quatre ans, le SCFP a présenté un mémoire approfondi au Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, présidé par Mordechai Rozanski. Bien que son rapport final n'ait pas répondu à toutes nos préoccupations, il a néanmoins abordé quelques-unes des lacunes les plus graves, à notre avis, de la formule : des repères non réalistes et des niveaux de financement général insuffisants. Le présent gouvernement, tout comme le précédent, a mis en place certaines des recommandations du Groupe d'étude, mais son incapacité à corriger les principes de base de la formule, au cœur des recommandations du Groupe d'étude, a précipité la crise dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui. Ainsi, nous recommandons au ministre de dépoussiérer le mémoire que nous avons présenté au Groupe d'étude, ainsi que le rapport du Groupe, et de comparer ses réformes de la formule de financement des dernières années à nos recommandations et à celles du D^r Rozanski.

Nos recommandations sont aussi très influencées par les analyses de Hugh Mackenzie, associé de recherche au Centre canadien de politiques alternatives. Son dernier article sur le financement de l'éducation en Ontario, *Turning Point*, montre qu'il demeure le critique le plus articulé de la formule de financement instaurée par le gouvernement de Mike Harris en 1998. « Le problème de base, affirme-t-il, c'est que près d'une décennie après son introduction, rien ou presque n'a été fait pour corriger les lacunes fondamentales dans la conception de la formule de financement imposée par le gouvernement Harris ... ».¹

Notre but dans le présent mémoire est de montrer que les lacunes de la formule de financement cernées par Messieurs Rozanski et Mackenzie ont eu des répercussions disproportionnées pour le personnel de soutien et de suggérer des changements qui rendront cette formule plus équitable pour tous.

¹ Hugh Mackenzie, « Turning point? Time to renovate Ontario's education funding formula » CCPA, octobre 2006.

Repères de la formule de financement

Pour le D^r Rozanski, les repères inadéquats étaient un facteur crucial dans la crise qui a affligé le système d'éducation après l'instauration de la formule de financement en 1998. La toute première recommandation du D^r Rozanski, qui aurait coûté plus de 1 milliard de dollars en 2002, était que le « ministère de l'Éducation [mette] à jour les coûts repères pour tous les éléments de la formule de financement (subvention de base, subventions à des fins particulières et subvention pour les installations destinées aux élèves). »

Cette recommandation n'a pas été entièrement mise en œuvre et, comme le souligne Hugh MacKenzie, « si aucune mesure n'est prise pour régler ces problèmes de financement fondamentaux, le système d'éducation primaire et secondaire de l'Ontario continuera à fonctionner dans une atmosphère de stress financier perpétuelle ». ²

Le ministère a fini par mettre à jour certains repères des subventions générales de 2006-2007, mais les repères régissant les prétendus domaines « hors de la salle de classe » – qui sont les plus importants pour le personnel de soutien – ont été laissés intacts pour la plupart. Par exemple, les subventions générales publiées en juin dernier contenaient une hausse de 2 % de la subvention pour le fonctionnement de l'école pour les repères non salariaux, surtout pour couvrir la hausse du coût des services (eau, combustible et électricité). Pourtant, ce coût a augmenté de 14 % de juin 2005 à juin 2006, ce qui a creusé encore davantage l'écart entre le financement provincial et les frais des conseils. ³

Pour les repères salariaux, les subventions de base destinées aux élèves et aux écoles de cette année contenaient une augmentation très vantée de 8,3 % des repères salariaux des enseignants, de même que des repères salariaux des

² Hugh Mackenzie, « Turning point? »

³ Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, juin 2006.

directeurs, des adjoints et des secrétaires d'école. Pourtant, les autres repères concernant le personnel de soutien dans la subvention de base destinée aux élèves, comme pour les paraprofessionnelles et les aides-enseignantes de la prématernelle et de la maternelle, sont restés intacts, à l'exception d'une augmentation de 2,5 % pour respecter les engagements pris en vertu de la convention collective pour 2006-2007. En outre, les subventions de base ne prévoyaient aucune augmentation du financement pour les avantages sociaux du personnel de soutien, même si le coût des avantages sociaux augmente toujours plus vite que l'inflation.

Non seulement les subventions générales ont-elles ignoré en grande partie les repères salariaux du personnel de soutien, mais encore le fait que le ministère ait décidé de financer le repère salarial mis à jour des enseignants est doublement insultant pour le personnel de soutien. Au lieu d'injecter de nouvelles sommes dans le système, le ministère a redirigé l'argent des subventions destinées aux priorités locales et aux programmes d'aide à l'apprentissage – des subventions qui accordaient aux conseils la souplesse voulue pour financer des programmes spéciaux répondant aux besoins locaux et embaucher plus de personnel de soutien.

Les conseils reçoivent maintenant 6 \$ par élève pour les AE des programmes réguliers (un peu plus de la moitié des 11 \$ par élève que reçoivent les conseils pour le perfectionnement du personnel). Ce niveau de financement ne redressera pas la situation dans la province, où presque aucun conseil ne peut maintenant se permettre d'engager des AE pour les classes de maternelle.

La province s'est beaucoup vantée d'avoir réduit la taille des salles de classe, ce qui rend ce manque de financement pour les AE des programmes réguliers d'autant plus difficile à comprendre. La limite imposée au nombre d'élèves par classe et les dispositions de conventions collectives relatives au temps de préparation accordé aux enseignants ont obligé les conseils scolaires à faire des

miracles pour combler les écarts créés le nombre insuffisant d'enseignants. Ainsi, de plus en plus de conseils ont recours aux AE de l'éducation de l'enfance en difficulté pour superviser les élèves dans les salles de classe. Nous pensons que l'une des façons de remédier à ce problème est de fournir aux conseils un financement plus élevé pour les AE des programmes normaux.

Repères pour les installations destinées aux élèves

Tant que les conseils continueront à recevoir moins que ce dont ils ont besoin pour administrer leurs écoles, la crise de l'éducation se poursuivra dans la province. Les signes du sous-financement sont évidents : systèmes de chauffage et de ventilation mal entretenus, saleté, crasse et poussière, peinture qui s'écaille, cadres de fenêtres pourris, robinets qui fuient et toilettes brisées. Les salles de classe sont non seulement moins bien nettoyées qu'avant, mais dans certains conseils, elles ne sont nettoyées qu'à tous les deux jours à cause de la réduction du personnel. Un simple coup d'œil à la plupart des cours d'école révèle aussi des signes évidents de négligence. Moins visibles, mais sans aucun doute beaucoup plus dangereuses, les moisissures et, dans certains cas, l'amiante, se cachent dans des endroits difficiles à voir (et rarement entretenus).

Les compressions imposées au personnel de gardiennage et d'entretien, dont les membres ont été licenciés par milliers depuis l'instauration de la formule de financement, ont mené à un déclin déplorable des conditions dans lesquelles on enseigne aux enfants. Les contagions virales se répandent plus facilement dans ces conditions, ce qui entraîne une augmentation des absences d'élèves et des congés de maladie pour le personnel. Il est de plus en plus évident que les conditions physiques dans lesquelles étudient les élèves ont un lien direct avec leur taux de réussite et la formule de financement nuit à ces élèves en obligeant les conseils scolaires à rogner sur les coûts de nettoyage et d'entretien.

Le sous-financement du fonctionnement des écoles a été délibérément intégré à la formule de financement. Faisant fi de la recommandation d'un groupe

d'experts, les auteurs de la formule ont utilisé comme repère initial des activités des écoles le coût médian des conseils scolaires de toutes les provinces—5,20 \$ le pied carré, au lieu du coût *moyen*, plus logique, qui était plus élevé de 0,26 \$ le pied carré (5 %) à l'époque. Comme le souligne Hugh Mackenzie, les coûts des conseils desservant la majorité des élèves étaient supérieurs à 5,20 \$.

Même si le repère a augmenté plusieurs fois depuis la présentation du rapport Rozanski et qu'il se situe maintenant à 5,97 \$ le pied carré, les hausses n'ont pas rattrapé le taux d'inflation et, parce qu'il est resté à 5,20 \$ pendant des années, le repère a été responsable d'un immense retard d'entretien régulier qui afflige toujours les conseils.

En conséquence, l'actuel repère impose aux conseils scolaires un déficit annuel de 375 millions de dollars dans le financement des activités des écoles, selon une récente estimation de Hugh Mackenzie.⁴ Mais même ce montant révélateur sous-estime l'ampleur réelle du déficit dans le fonctionnement des écoles. Depuis l'instauration de la formule, la distinction artificielle entre les activités « dans la salle de classe » et « hors de la salle de classe » a incité les conseils à piger dans leurs fonds de fonctionnement pour combler les lacunes dans les enveloppes destinées aux activités « dans la salle de classe ». Le ministre ne peut pas imaginer la frustration ressentie par nos membres lorsqu'ils voient le financement destiné au fonctionnement des écoles, déjà inadéquat, être réalloué pour pallier l'insuffisance du financement destiné aux activités « dans la salle de classe », parce que le nettoyage et l'entretien des salles de classe ne comptent pas comme des dépenses « dans la salle de classe »!

Année après année, les conseils diffèrent l'entretien régulier des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie pour consacrer le montant maximum de fonds aux activités « dans la salle de classe ». En 2002, le D^r Rozanski estimait le

⁴ Hugh Mackenzie, « Turning point? »

coût de l'entretien différé à près de 6 milliards de dollars dans l'ensemble de la province. En février 2005, lorsque le gouvernement a annoncé, dans le cadre de son programme « Lieux propices à l'apprentissage », un financement de 4 milliards de dollars pour les rénovations – dont une partie seulement était destinée à l'entretien différé – cette estimation était passée à 8 milliards de dollars. Bientôt, le ciel tombera littéralement sur la tête des élèves parce que la formule de financement n'aura pas réussi à maintenir nos écoles en bon état.

Le financement du fonctionnement des écoles est la principale lacune de la formule de financement, maintenant que la question des repères salariaux des enseignants a été réglée (théoriquement). Certains conseils ont même conclu des contrats malavisés de sous-traitance pour économiser de l'argent à court terme; mais notre recherche montre que la sous-traitance se fait au détriment des travailleurs qui ont de l'expérience et sont dévoués et incite les conseils à adopter des stratégies de faibles salaires. La sous-traitance des tâches de nettoyage à des entreprises qui paient des salaires et des avantages sociaux (le cas échéant) insuffisants est une pratique que le gouvernement devrait interdire plutôt que tolérer, dans l'intérêt des normes provinciales.

Nous recommandons tout simplement que la formule soit révisée de façon à allouer aux conseils le financement dont ils ont besoin pour maintenir leurs établissements en parfait état. À l'évidence, il faudra pour cela un financement significatif, d'abord pour restaurer les écoles à l'état impeccable dans lequel elles se trouvaient avant, et ensuite pour les conserver dans cet état. Les fonctionnaires du ministère devraient se réunir régulièrement avec les syndicats du personnel de soutien et avec les conseils scolaires pour établir et faire respecter des repères courants adéquats pour les coûts par pied carré et pour les exigences relatives aux installations destinées aux élèves.

Éducation de l'enfance en difficulté et aides-enseignants

Les aides-enseignantes et les aides-enseignants ainsi que les travailleuses et travailleurs de soutien de l'éducation de l'enfance en difficulté (que nous appellerons tous AE) savent que la formule de financement de l'éducation n'accorde pas aux conseils scolaires les ressources voulues pour offrir des programmes adéquats d'éducation de l'enfance en difficulté. Le travail de la plupart des AE de la province est descendu à 6 ½ ou 6 heures par jour depuis l'instauration de la formule. Les AE sont mis à pied pendant les congés scolaires et les vacances d'été. Certains sont même mis à pied pendant les journées pédagogiques.

Il en résulte un emploi mal payé avec un risque significatif de blessure ou d'épuisement, ou les deux. Tout le monde ne se rend pas compte qu'en plus d'avoir à soulever des élèves lourds pour leur prodiguer leurs soins quotidiens, certains AE sont victimes de gestes de violence répétés et d'insultes de la part d'élèves qui ont de graves difficultés de comportement. Les AE, dont l'immense majorité sont des femmes, demeurent des travailleuses dévouées malgré des conditions de travail souvent éprouvantes.

Et leur travail devient plus difficile chaque année. On leur demande de plus en plus souvent de superviser des élèves réguliers en plus de leur travail normal; certaines font l'équivalent d'une journée par semaine de supervision. Cela équivaut à des compressions cachées dans l'éducation de l'enfance en difficulté, parce que ce temps n'est pas passé avec des élèves ayant des besoins particuliers.

Les conditions de travail s'aggravent au point où, le printemps dernier, les AE du conseil de Thames Valley ont dû faire la grève pour une petite heure de travail de plus par jour. Toutefois, le ministère n'a rien fait pour régler le problème soulevé par la grève. En fait, les subventions générales de 2006 ont exacerbé la situation

en réduisant radicalement les subventions utilisées par les conseils pour aider à couvrir le coût des emplois des AE.

Maintenant, les résultats prévisibles sont là : les conseils de toute la province licencient des centaines d'AE, de travailleuses et travailleurs de l'enfance et de la jeunesse et d'autres membres du personnel de soutien de l'enfance en difficulté. Les conseils invoquent le fait qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre financière pour augmenter les heures de travail ou autrement alléger les conditions de travail des AE. Encore une fois, certains des membres les moins bien rémunérés du système scolaire paient pour les lacunes de la formule de financement.

Il faut réviser la formule de financement de l'éducation pour reconnaître le rôle clé joué par les AE dans le système. Des milliers d'entre eux travaillent dans les conseils scolaires de toute la province, mais les AE sont presque invisibles dans la formule. On ne les mentionne dans les subventions générales que lorsqu'il est question des AE de la prématernelle et de la maternelle, qui sont maintenant relativement peu nombreuses. Les AE qui travaillent dans les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté de la province cherchent en vain dans la *Loi sur l'éducation* ou dans la formule de financement la reconnaissance de leur valeur et de leur contribution.

Nous recommandons que les AE, dont l'importance dans le système scolaire public a énormément augmenté depuis quelques années, soient vraiment visibles dans la formule de financement. De la même façon que la subvention de base pour les élèves accorde un certain montant par élève aux enseignantes et enseignants, aux AE de la prématernelle et de la maternelle, etc., la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté devrait prévoir un montant précis pour les aides-enseignantes et aides-enseignants et pour les autres membres du personnel de soutien de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Ce montant devrait être déterminé en consultation avec les conseils scolaires et

les syndicats qui représentent les AE, mais il devrait permettre aux conseils d'engager des AE pour au moins 7 heures par jour, ce qui est le nombre minimum d'AE nécessaire pour assumer les nombreuses tâches et responsabilités qui leur sont confiées. Le développement professionnel des AE devrait aussi être pleinement financé et le ministère devrait songer à fournir aux conseils le financement voulu pour accorder aux AE du temps de préparation et de développement professionnel pendant une partie des périodes de mise à pied.

Éducation aux adultes

Les exercices d'équilibre budgétaire pour 2006-2007 entrepris dans les conseils scolaires de toute la province imposent encore d'autres réductions aux programmes d'apprentissage du français et de l'anglais langue seconde (FLS-ALS) destinés aux adultes et aux cours d'éducation permanente, dont les programmes de langues internationales. Le conseil scolaire catholique de Niagara réduit de 800 000 \$ son budget alloué aux instructrices et instructeurs de l'éducation aux adultes. Le conseil scolaire du district de la région de York, qui a toujours été l'un des conseils les plus favorisés par la formule de financement, réduit son budget de 275 000 \$. D'autres conseils pourraient devoir en faire autant pour équilibrer leur budget.

Les programmes d'éducation des adultes et d'apprentissage des langues pour les nouveaux arrivants jouent un rôle vital dans nos collectivités. Ils méritent de s'appuyer sur de solides fondations et les élèves, ainsi que les instructrices et instructeurs dévoués qui offrent ces programmes, doivent pouvoir compter sur un financement à long terme de la part du gouvernement. Mais il règne beaucoup d'incertitude à l'heure actuelle au sujet du soutien du gouvernement à l'éducation aux adultes et à l'apprentissage des langues, notamment à cause du transfert de la responsabilité de l'apprentissage des langues du ministère de l'Éducation au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, des nouvelles directives d'admissibilité en vertu de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration et des compressions de 17,7 millions de dollars imposées récemment par le

gouvernement fédéral à son Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes.

L'année dernière, le ministre de l'Éducation a rédigé un rapport dans lequel il reconnaît « qu'en Ontario le système d'éducation des adultes manque d'uniformité.. »⁵ Le rapport recommande la création d'un secrétariat ou d'un véhicule semblable pour coordonner et mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'éducation aux adultes. Nous incitons le gouvernement à agir rapidement pour mettre en œuvre les recommandations de l'examen des programmes d'éducation aux adultes.

Les programmes d'ALS et de FSL pour adultes et l'éducation continue sans crédit sont menacés depuis l'instauration de la formule de financement. Celle-ci reconnaît à peine ce qu'il en coûte pour fournir des classes avec crédit aux adultes – les élèves adultes sont financés à environ la moitié du niveau des élèves du secondaire – et des classes sans crédit et de langue aux adultes. Les dépenses de chauffage, d'éclairage, de nettoyage et d'entretien des salles de classe pour l'éducation sans crédit aux adultes ne sont pas incluses dans la formule de financement.

La formule de financement de l'éducation doit reconnaître explicitement le rôle précieux que jouent l'éducation aux adultes et les cours de langue dans nos collectivités. Les conseils scolaires doivent savoir avec certitude que le coût des cours aux adultes sans crédit sera couvert. À tout le moins, la formule de financement doit reconnaître le coût de l'utilisation des installations scolaires pour les cours aux adultes. Idéalement, la formule devrait encourager les conseils scolaires à utiliser toutes les salles de classe ou les écoles disponibles pour l'apprentissage des adultes, au lieu de pénaliser les conseils qui tentent d'utiliser les installations scolaires de manière créative et productive.

⁵ L'Ontario apprend - Le renforcement de notre système d'éducation des adultes. Ministère de l'Éducation, 2005.

Fermetures d'écoles

La levée récente du moratoire sur les fermetures d'écoles a déclenché une autre vague d'annonces de fermetures dans les conseils scolaires de toute la province. De nombreuses collectivités s'inquiètent – encore – du sort réservé à leurs écoles locales. Peu d'enjeux soulèvent autant de passions que les fermetures d'écoles publiques, ce qui témoigne du rôle inestimable joué par les écoles dans les collectivités. De même, le fait que trop de collectivités aient été menacées par des fermetures d'écoles depuis quelques années – dont beaucoup ont fini par être annulées – souligne une autre grave lacune de la formule de financement.

Nous reconnaissons qu'en général, les effectifs des écoles primaires et secondaires en Ontario diminuent, mais nous nous attendons à ce que la formule de financement reconnaisse que les dépenses des conseils scolaires ne diminuent pas au même rythme. La subvention pour compenser la baisse des effectifs, qui reconnaissait au moins partiellement ce fait et aidait les conseils à supporter la perte du financement par élève, a été réduite presque de moitié en 2006-2007, passant à 65 millions de dollars.

Nous remettons en question toute la notion voulant que les installations scolaires puissent être financées adéquatement par des subventions « par élève ». Lorsque les effectifs d'une école diminuent, les salles de classe peuvent être fermées et inutilisées, mais les corridors, gymnases, bureaux, etc. de cette école doivent quand même être nettoyés et entretenus. La diminution des effectifs doit être atténuée, dans la formule, par la reconnaissance du fait que les dépenses de fonctionnement diminuent plus lentement que les effectifs.

Cette année, la formule de financement, avec la nouvelle subvention de base pour les écoles, reconnaît que chaque école a besoin d'une directrice ou d'un directeur et d'une ou d'un secrétaire pour fonctionner correctement. Nous recommandons que cette subvention de base soit élargie pour tenir compte des dépenses tout

aussi inévitables liées au nettoyage, au chauffage, à l'éclairage et à l'entretien des écoles, afin que les écoles s'appuient sur des bases vraiment solides.

Nous croyons également que le mauvais entretien des installations a entraîné l'accélération indue des fermetures d'écoles. Un entretien trop longtemps différé entraîne des réparations coûteuses et il devient finalement plus économique de fermer un établissement laissé à l'abandon que de le réparer. Avec le sous-financement des opérations scolaires et la réallocation du financement de ces opérations scolaires à d'autres postes budgétaires, la tentation de fermer les écoles devient trop forte pour les conseils scolaires.

Le ministère a eu la bonne idée de conclure des ententes de financement pour l'utilisation communautaire des écoles. Les écoles sont des ressources immensément précieuses dont le potentiel en tant que centres d'activités communautaires devrait être utilisé au maximum. L'éducation aux adultes et les programmes de sports pour tous les âges ont des bénéfices sociaux et économiques à long terme et le ministère devrait promouvoir et favoriser ce genre d'initiatives. En subventionnant entièrement l'utilisation des écoles les soirs et les week-ends, le ministère aidera les conseils à garder de bonnes écoles ouvertes.

La formule de financement doit aussi accorder aux conseils les ressources voulues pour assurer de l'espace pour le programme « Meilleur départ » et d'autres services de garde à l'enfance publics fournis dans les écoles.

En plus du gouvernement fédéral actuel, presque tout le monde s'entend pour dire que l'école est un lieu idéal pour offrir des services de garde à l'enfance et que le soutien à ce type d'utilisation aidera à assurer la viabilité des écoles dans les régions où les effectifs diminuent.

Les écoles publiques sont des ressources communautaires immensément précieuses et, plutôt que d'inciter les conseils scolaires urbains à vendre des biens

immobiliers scolaires à des promoteurs trop heureux, la formule de financement devrait favoriser une utilisation créative des écoles qui profite à des collectivités entières, incluant les programmes d'éducation aux adultes et les programmes de langues, l'utilisation communautaire des programmes scolaires et les garderies.

Priorités locales et possibilités d'apprentissage

L'élimination de la subvention liée aux priorités locales et la réduction radicale de la subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage ont enlevé presque toute marge de manœuvre aux conseils scolaires qui veulent offrir des programmes d'éducation répondant aux besoins particuliers de leurs populations.

Pour équilibrer son budget, le conseil scolaire du district de Toronto veut réduire le nombre d'AE en prématernelle et maternelle, de centres d'enseignement de plein air et de piscines. D'autres conseils ont dû sabrer dans les programmes d'alphabétisation, d'apprentissage de la petite enfance et d'ALS.

Reconnaissant qu'une formule de financement de « taille unique » ne peut pas tenir compte des besoins locaux de chaque collectivité, le D^r Rozanski a proposé que 5 % de la subvention de base soit suffisamment souple pour permettre aux conseils de s'en servir pour des priorités locales. D'autres experts proposent plutôt 10 %, tandis que d'autres encore reviendraient à l'époque où les conseillers locaux contrôlaient complètement les budgets des conseils scolaires. L'un des buts premiers du gouvernement qui nous a donné la formule de financement était d'égaliser le financement dans toute la province parce que la dépendance envers les assiettes fiscales locales pour le financement des écoles avait mené à d'importantes inégalités entre différents conseils. La plupart des observateurs croient maintenant que la formule de financement est allée trop loin à cet égard et que, désormais, certains conseils ne peuvent plus offrir les programmes dont leurs collectivités ont besoin pour s'épanouir.

Les conseils scolaires doivent avoir une vraie marge de manœuvre pour offrir des programmes locaux – pas un montant théorique dans la formule qui se fait gruger par les autres postes privés d'argent dans le budget. Depuis quelques années, les conseils utilisent en fait la subvention liée aux priorités locales pour des priorités provinciales, comme la limite de la taille des classes au primaire. Ce n'est que lorsque les autres lacunes de financement dans la formule seront corrigées que les conseils auront la souplesse voulue pour offrir des programmes locaux. Entre 5 et 10 % des budgets des conseils devrait vraiment servir aux priorités locales.

Financement de l'entente-cadre sur les enseignants et des initiatives provinciales

Une bonne partie du manque de cette année est due au fait que les engagements pris à l'égard des enseignants dans l'entente-cadre d'avril 2005 et dans l'initiative provinciale de limitation du nombre d'élèves par classe n'ont pas été entièrement financés par la province. Hugh Mackenzie estime que l'entente et l'initiative coûtaient 528 millions de dollars en 2006-2007, 38 millions de dollars de moins que l'augmentation totale du financement du fonctionnement fourni aux conseils pour la présente année scolaire.

Ce déficit a mené à l'adoption de beaucoup de solutions provisoires dans la province, dont la plupart ont accru la charge de travail du personnel de soutien. On utilise plus de salles de classe, surtout dans le cas des salles de classe non primaires, sans augmentation correspondante du personnel de nettoyage. Outre le fait que l'on demande aux AE d'assurer plus de supervision et de surveillance de cour de récréation – en plus de leurs tâches normales auprès des élèves en difficulté – les bibliothécaires doivent superviser les élèves du secondaire, les secrétaires doivent « garder l'œil » sur les élèves qui sont envoyés au bureau de la directrice ou du directeur pendant que ce dernier se trouve à une école « jumelée » ou qu'il enseigne en classe. Les techniciens en TI, les travailleurs des métiers et les concierges ont été invités à faire du « mentorat » auprès d'élèves.

Beaucoup de ces arrangements ne poseraient aucun problème s'ils étaient correctement reconnus et financés en vertu de la formule de financement, parce que les membres du SCFP font d'excellents modèles de rôle! Mais l'absence des ressources nécessaires accordées aux conseils pour embaucher un nombre suffisant d'enseignants ou de membres du personnel de soutien a accru la charge de travail à des niveaux intolérables.

Initiatives provinciales du personnel de soutien

Les discussions et négociations entre la province, les fédérations d'enseignants et les associations de conseils scolaires n'ont jamais eu leur pareil dans le passé, mises à part quelques rencontres improductives entre le ministère et le syndicat qui représente la très grande majorité du personnel de soutien des écoles de la province. Nous croyons que la formule de financement contient un parti pris semblable – explicite et expansif pour ce qui est des ressources en enseignement, mais vague et non engagé en ce qui a trait au personnel de soutien.

Au niveau provincial, il est possible de faire des progrès sur les questions liées au personnel de soutien, des progrès qui pourraient mener à des changements dans la formule pour répondre à certaines de nos préoccupations. Nous croyons qu'un dialogue régulier est nécessaire pour établir les repères de coût touchant le personnel de soutien. Nous renvoyons une dernière fois au D^r Rozanski, qui recommandait des consultations régulières entre le ministère et les personnes concernées sur la mise à jour des repères.

À notre avis, ces discussions pourraient mener à de meilleures normes provinciales pour un éventail d'enjeux liés à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à la dotation en personnel. Nous aimerions explorer la possibilité de réaliser des économies dans des domaines comme le coût des avantages sociaux du personnel, qui est hors de contrôle depuis quelques années. Essentiellement,

nous aimerions que le ministère, et la formule de financement, profitent de l'expérience et de la perspective que peut offrir le SCFP.

Conclusion

Depuis la rédaction du présent mémoire, le SCFP a été invité à rencontrer la ministre de l'Éducation – pour la première fois en 18 mois – et à participer à une réunion de suivi avec l'adjointe parlementaire quelques jours plus tard. Bien entendu, nous en sommes heureux et nous souhaitons que ces rencontres marquent le début de réunions régulières et productives destinées à corriger les éléments de la formule de financement qui touchent le personnel de soutien.

Nous ne nous bornons pas à défendre nos emplois, bien que nous n'ayons pas à nous excuser de le faire, car la formule de financement a touché dans une mesure disproportionnée les membres du SCFP et d'autres membres du personnel de soutien. Nous défendons un meilleur système d'éducation pour nos élèves; nous appuyons l'acquisition continue du savoir, de la prématernelle à l'éducation permanente, et nous tenons à favoriser l'utilisation maximale des installations scolaires par les groupes communautaires.

Nous voulons que le système d'éducation, et la formule de financement qui l'étaye, offre à nos enfants les mêmes possibilités dont nous avons profité lorsque nous allions à l'école : une expérience de qualité soutenue par un enseignement et par des écoles de haut niveau.

Le gouvernement veut promouvoir le développement des aptitudes de nos élèves, ce qui est une excellente notion : commençons par leur donner des écoles et des employés dont tout le monde pourra être fier!